

Règlement du concours

1) Le Concours International de Clarinette de la Commune du Parc Hosingen.

Organisé en partenariat avec le Klenge Maarnicher Festival et le Cube 521 à Marnach s'adresse aux clarinettes de toutes nationalités et aura lieu du 06 au 11 avril 2025 au Luxembourg.

2) Le concours est ouvert aux personnes nées après 1990.

3) L'inscription au concours comprend une vidéo ; la vidéo doit être envoyée du 01.10.2024 au 15.11.2024.

4) Date limite de dépôt des candidatures : le 15 novembre 2024 avant 23h59 (y compris l'enregistrement vidéo de la phase d'élimination).

VIDEO :

A) Enregistrement : (fichier vidéo) Aucune édition ou manipulation technique n'est autorisée.

1. C. Debussy / Première Rhapsodie.

2. I. Stravinsky / 1ère et 2ème pièce pour clarinette solo.

B) L'enregistrement doit se faire en une seule prise, sans coupure, et doit être envoyé par wetransfer à l'adresse mail suivante :

C) Les candidats admis au 1er tour seront informés par e-mail avant le 15 janvier 2025.

D) Un chronomètre (téléphone portable, tablette, montre, chrono, ...) est absolument nécessaire. Le chronomètre doit être visible dans le champ de la vidéo, se déclencher juste avant l'enregistrement et s'arrêter après l'enregistrement pour montrer que la vidéo a été enregistrée sans montage ni édition.

5) Toutes les manifestations sont ouvertes gratuitement au public.

6) Le pré-jury et le jury sont composés de clarinettes de renommée internationale.

7) Les décisions du jury sont sans appel.

8) Les frais de voyage et de séjour sont à la charge du candidat.

9.) ICCoMH se réserve le droit de diffuser les épreuves du concours à la radio, à la télévision et sur Internet sans rémunération pour les candidats.

10.) Le tirage au sort aura lieu le 07 avril 2025 à 09h00 sur le lieu du concours et déterminera l'ordre des candidats.

L'ordre des candidats sera maintenu pendant toute la durée du concours.

11.) Les candidats doivent s'inscrire avant le 15 novembre 2024.

Chaque candidat joindra au formulaire d'inscription :

A) une vidéo

B) Une copie d'une pièce d'identité.

C) Une photo

D) Un bref curriculum vitae

E) Le répertoire choisi

F) Une copie du virement bancaire.

Les frais d'inscription s'élèvent à 60 euros et doivent être versés sur le compte du concours.

IBAN LU93 00308684 6457 0000 / BIC : BGLLLULL

au nom de De Klenge Maarnicher Festival a.s.b.l.

La date limite d'inscription définitive est fixée au 15.11.2024.

12) PRIX :

Premier prix : € 5.000,00

Deuxième prix : € 3.000,00

Troisième prix : € 2.000,00

Meilleure interprétation de la nouvelle composition et prix du public : € 1.000,00

Prix du jury : une clarinette

Les prix seront attribués lors de la cérémonie de la remise des prix le 11 avril à 21 heures.

13.) Le jury du concours est seul compétent pour trancher les litiges éventuels. Ses décisions sont définitives et ne doivent pas être motivées. En cas d'égalité, la voix du président du jury est prépondérante.

14) Conditions d'accompagnement : les candidats peuvent se faire accompagner par l'un des répétiteurs du concours (gratuitement) ou venir avec leur pianiste accompagnateur personnel.

15) Le Concours international de clarinette de la commune de Park Hosingen se réserve le droit de modifier le règlement dans l'intérêt du concours.

16.) L'inscription au concours implique l'acceptation complète et inconditionnelle du présent règlement. En soumettant leur inscription, les participants donnent leur consentement, conformément à la loi D.L. 30.06.2003, n° 196, à l'utilisation de leurs données personnelles pour l'organisation du concours et la promotion artistique qui y est liée.

17) Le directeur artistique Max Mausen assistera au jury, mais n'aura pas le droit de vote.

18) Les membres du jury ne peuvent pas voter pour des candidats qui sont actuellement leurs étudiants directs.

19.) Pendant toute la durée du concours, les participants doivent être joignables et sont priés d'informer le secrétariat de toute modification de leur emploi du temps.